



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14
Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr
Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2018 à 19h00

Sont présents : TEYCHENNÉ Francis, DEDIEU Michel, Alain GALY, GUIMONT Yves.

Absent : DEFFARGES Bernard (procuration à DEDIEU Michel)

GUIMONT Yves est nommé secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2017 : commune, logements sociaux
- Approbation des comptes administratifs 2017 : commune, logements sociaux
- Délibération emprunt la Banque Postale
- Délibération tarif loyer restaurant
- Délibération proposition achat de Daniel BOCK
- Délibération modification des statuts de la communauté des communes
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

➤ Approbation des comptes de gestion

Les comptes de gestion 2017 présentés par notre trésorier de Tarascon, Monsieur MALATERRE sont examinés. N'appelant aucune observation, ils sont approuvés à l'unanimité.

➤ Adoption des comptes administratifs

Les comptes administratifs 2017 sont présentés par le 2^{ème} adjoint, Michel DEDIEU et sont adoptés à l'unanimité.

➤ Emprunt La banque Postale : acquisition forêts et réhabilitation de bâtiments communaux

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 38 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide de contracter le prêt sur une période de 20 ans au taux fixe de 1.76%

➤ Montant loyer mensuel du restaurant « Le Moulin de Langoust »

Les membres du conseil Municipal décident de repousser cette décision.

➤ Délibération proposition achat de Daniel BOCK

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la lettre de Monsieur Daniel BOCK, remise en mairie le 10 mars 2018 qui désire acquérir la parcelle communale cadastrée A656 d'une surface de 42 m² au lieu-dit Gourbit village jouxtant sa propriété pour un montant de 400€ (quatre cents euros). Monsieur le Maire explique au Conseil que cette parcelle n'est accessible qu'au travers de parcelles privées et qu'elle pourrait être cédée au prix proposé correspondant à l'estimation communale. Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire **décide** d'accorder la vente de la parcelle communale cadastrée A656 à Monsieur Daniel BOCK au prix proposé de 400€.

➤ Délibération modification des statuts de la communauté des communes

Les informations fournies par la communauté des communes n'ayant pas été suffisamment explicites, la délibération est reportée.

➤ Questions diverses : pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h15